

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 02 avril 2024

2024 - 036

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 26/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

Absents : Mme EDE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette WLUSEK

OBJET :

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT CREDITS DE PAIEMENT
N°01 – LOCATON LONGUE DUREE**

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

VU l'instruction M57,

CONSIDERANT que le vote en autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) est nécessaire pour les locations longue durée.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

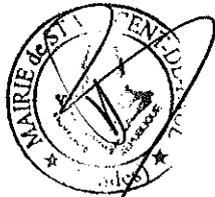
- de voter le montant de l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement relatifs aux locations longue durée ainsi que détaillé ci-après :

- Montant global de l'AE : 61 294,00 € TTC
- CP année 2024 : 16 203,00 €
- CP année 2025 : 16 203,00 €
- CP année 2026 : 14 503,00 €
- CP année 2027 : 12 127,00 €
- CP année 2028 : 2 258,00 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **03 avril 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT

**VOTE :**

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240402 – DE2024036
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).